

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« LA RAISON D'ÊTRE DE LA FHP, UN ELAN COLLECTIF ADOPTE A 89% »

Paris – 7 juillet 2022 - « **La Raison d'être de la FHP, un élan collectif adopté à 89%** »

Lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 28 juin dernier, les adhérentes et les adhérents de la Fédération de l'Hospitalisation Privée se sont prononcés à 89% en faveur de l'inscription dans les statuts de la Fédération d'une « Raison d'être ».

« Cela fait cinq ans qu'au sein de la FHP, nous avons engagé des réflexions autour de la Raison d'être. Ce vote de nos adhérentes et adhérents traduit leur adhésion massive au sens que nous donnons à l'action de notre profession, résolument engagée dans les missions de santé au service de la population. Notre volonté n'est pas d'imposer quoi que ce soit à nos adhérents, mais de nous inscrire dans un élan collectif coconstruit avec ceux-ci, un cheminement inspirant que chacun peut s'approprier, pour toujours mieux répondre aux attentes de santé du pays », explique Lamine Gharbi, président de la FHP.

Cette Raison d'être se décline autour de trois principes et cinq engagements.

« Ces principes et ces engagements sont au cœur de l'action de la Fédération, déclinés dans son Plan stratégique. Un comité de missions assurera leur suivi, et un organisme tiers accompagnera la FHP pour faire vivre pleinement notre Raison d'être, dans une relation étroite de confiance avec l'ensemble des parties prenantes », indique Christine Schibler, déléguée générale de la FHP.

Lors d'un événement dédié, de nombreuses personnalités sont venues apporter leur regard et leur expertise. Caroline de la Marnierre, présidente de l'Institut du capitalisme responsable et de l'observatoire de la Raison d'être, a salué une démarche intrinsèquement liée au rôle d'éclaireur d'une Fédération, qui consiste à donner un cap.

Sur le premier engagement de la FHP, le professeur Franck Chauvin a évoqué les enjeux de santé publique, et l'importance d'une action résolue de tous les établissements de santé sur les déterminants de santé des territoires et les pratiques cliniques préventives ; Brigitte Cachon, déléguée générale de la fondation Ramsay, a décliné les missions de service public dans lesquelles le privé est engagé, telles que l'accueil de tous, ou les urgences.

Sur la coopération des acteurs - autre engagement de la FHP, Pierre Ouahnnon (directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'ARS Ile-de-France), a souligné que la coopération ne se décrète pas mais s'entretient par des actes et des valeurs partagées, de confiance et de solidarité : tout le challenge est à présent de faire fructifier ce « travail-ensemble », qui améliore le parcours, la réponse aux besoins des patients sur le territoire, et la connaissance mutuelle sans *a priori*. Philippe Choupin, délégué régional de la FHP Nouvelle-Aquitaine, a pointé l'importance d'une

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 55 % des interventions chirurgicales
- 65 % de la chirurgie ambulatoire
- 1/3 des soins de suite et de réadaptation
- 17 % des hospitalisations psychiatriques
- Près de 20 % des Hospitalisations à domicile
- 1 accouchement sur 4
- 50 % des patient atteint du cancer
- Plus de 35% des patients atteints de maladie rénale chronique

participation active à la démocratie territoriale de santé, en associant étroitement les élus et les patients.

Dans un contexte de pénurie de professionnels, Myriam El Khomri, ancienne ministre du travail, a traité des voies pour renforcer la fidélisation et l'attractivité des métiers du soin, et l'importance de la formation initiale comme continue, de la promotion professionnelle et des démarches de bien-être au travail ; autant de dynamiques qui doivent être puissamment développées. Emmanuel Dechirot, directeur des ressources humaines d'ELSAN, a illustré l'engagement du secteur privé, pour répondre aux nouvelles attentes des professionnels, et attirer les jeunes générations vers les métiers de la santé.

Sur l'enjeu de la gouvernance, Fabienne Bartoli, présidente de la HAS, a appelé à embarquer tous les acteurs, établissements, professionnels, patients, aidants, dans les démarches de qualité et de pertinence qui doivent être coconstruites et inclusives, pour améliorer en continu le service rendu. François Demesmay, directeur innovation médicale et expérience patient chez Ramsay, a présenté la contribution du secteur privé au développement de la connaissance scientifique et aux initiatives innovantes émanant du terrain.

Enfin, la santé durable est aussi au cœur de la Raison d'être de la FHP. François Mourgue, président du Comité pour le développement durable en santé (C2DS), a invoqué l'enjeu d'exemplarité pour les établissements de santé, comme en témoigne l'éco-conception des soins au bénéfice du patient et de la société. Pour Stéphan de Butler, président de SantéCité, l'impact territorial d'un établissement de santé, situé au cœur de tout un écosystème et de multiples parties prenantes, est considérable en termes de développement économique et social.

Daniel Caille, président de Vivalto Santé, a présenté la démarche du Groupe à travers sa Raison d'être, véritable « acte d'engagement » qui donne du sens et fédère les énergies, et qui fait l'objet de contrôles et d'évaluation. Il s'agit d'une voie fructueuse pour avancer et s'améliorer en continu.

Enfin, Emery Jacquillat, président de la Camif et de la Communauté des entreprises à mission, a souligné l'adéquation d'une démarche de Raison d'être avec les aspirations croissantes des citoyens. La définition de la Raison d'être doit s'ancrer dans les parties prenantes, en premier lieu les collaborateurs qui doivent se sentir alignés avec la vision ; et s'ancrer aussi dans le modèle économique de l'entreprise, comme levier de transformation de celle-ci. Selon Emery Jacquillat, « *Le chemin transforme* ».

En conclusion, Lamine Gharbi a vivement remercié l'ensemble des intervenants, et salué à nouveau le vote des adhérents qui engage les hôpitaux et cliniques privés autour d'enjeux essentiels, comme la pleine participation aux missions de service public.

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 55 % des interventions chirurgicales
- 65 % de la chirurgie ambulatoire
- 1/3 des soins de suite et de réadaptation
- 17 % des hospitalisations psychiatriques
- Près de 20 % des Hospitalisations à domicile
- 1 accouchement sur 4
- 50 % des patient atteint du cancer
- Plus de 35% des patients atteints de maladie rénale chronique

La Raison d'être de la FHP comporte trois principes et cinq engagements.

Les trois principes :

- **Promouvoir** - La FHP promeut les missions de santé accomplies par les femmes et les hommes qui, au sein des hôpitaux et cliniques privés, portent au quotidien la meilleure qualité de soin, au plus près des besoins des populations.
- **Défendre** - La FHP défend les principes d'équité et de reconnaissance envers les établissements de santé privés, accessibles à tous, responsables socialement et tournés vers l'innovation et la coopération au service du parcours de soin du patient dans les territoires.
- **Valoriser** - La FHP valorise l'engagement des hôpitaux et cliniques privés en faveur d'un système de santé durable, adapté aux attentes des citoyen.ne.s et aux défis pour les générations futures.

Les cinq engagements :

- Promouvoir et amplifier l'engagement des hôpitaux et cliniques privés dans les missions de service public, au service de l'égalité d'accès aux soins partout sur les territoires, de la prévention et de la santé publique.
- Accroître les coopérations avec l'ensemble des acteurs sanitaires et médico-sociaux au service du parcours de soin, notamment avec la médecine de ville, et être partie prenante d'une véritable démocratie territoriale de santé, associant élu.e.s et usagers.
- Anticiper les besoins et les attentes des citoyen.ne.s en matière de soin, en contribuant à une profonde dynamique en faveur de la formation des professionnel.le.s de santé, de l'attractivité des carrières et des métiers du soin, et du bien-être au travail.
- Participer à bâtir une gouvernance de la santé fondée sur la confiance et la contractualisation, guidée par la qualité, la pertinence et la mesure du service rendu au patient, et étayée par des données fiables et partagées.
- Engager la profession dans une démarche éco-responsable au service de la santé durable des générations à venir, contribuer au développement économique et social des territoires et participer à la vie de la cité à travers nos engagements sociétaux.

- [Replay Introduction : Ouverture par Lamine Gharbi et Christine Schibler](#)
- [Replay Séquence 1 : Échange avec Caroline de La Marnierre](#)
- [Replay Séquence 2 : Échange avec Franck Chauvin et Brigitte Cachon](#)
- [Replay Séquence 3 : Échange avec Ouanhnon Pierre et Philippe Choupin](#)
- [Replay Séquence 4 : Échange avec Myriam El Khomri et Emmanuel Dechirot](#)
- [Replay Séquence 5 : Échange avec Fabienne Bartoli et François Demesmay](#)
- [Replay Séquence 6 : Échange avec François Mourgue et Stéphan de BUTLER d'ORMOND](#)
- [Replay Séquence 7 : Témoignage de Daniel Caille](#)
- [Replay Séquence 8 : Le regard de conclusion d'Emery Jacquillat](#)
- [Retrouvez le replay complet de notre webinaire](#)

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 55 % des interventions chirurgicales
- 65 % de la chirurgie ambulatoire
- 1/3 des soins de suite et de réadaptation
- 17 % des hospitalisations psychiatriques
- Près de 20 % des Hospitalisations à domicile
- 1 accouchement sur 4
- 50 % des patient atteint du cancer
- Plus de 35% des patients atteints de maladie rénale chronique